

BILAN DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

COMMUNE DE WAVRIN Mise à disposition du Permis d'aménager





INTRODUCTION

Afin de répondre au besoin en logements de la commune de Wavrin, la commune et de la Métropole européenne de Lille ont étudié la réalisation d'une opération de revitalisation du cœur de Ville, qui prévoit la réalisation d'un nouveau cœur de bourg respectueux des objectifs de préservation de la ressource en eau et de protection de la nappe phréatique que consacre la charte de communes "Gardienne de l'eau".

D'une surface de 4,77 hectares, cette opération prend place pour une large partie sur les emprises de l'ancien collège de Wavrin et des anciennes écoles Jules Ferry et Anatole France, aujourd'hui relocalisées sur des terrains déjà artificialisés.

Ainsi, le projet permettra à terme d'accueillir 90 logements. Il présente des typologies variées qui répondent aux besoins de la population et au parcours résidentiel de celle-ci en proposant du logement collectif, des logements dédiés aux personnes âgées, du logement social, deux unités de huit logements dédiés aux personnes en perte d'autonomie et des lots libres de construction.

Le projet comprend également en son cœur un équipement public de 550 m², et 1500 m² dédiés aux commerces de proximité. Ce projet propose en outre de redonner 46 % d'espace non imperméabilisé au travers des espaces verts publics proposés sur un site qui en compte actuellement 26 %.

I. Organisation et déroulement de la procédure de participation du public par voie électronique

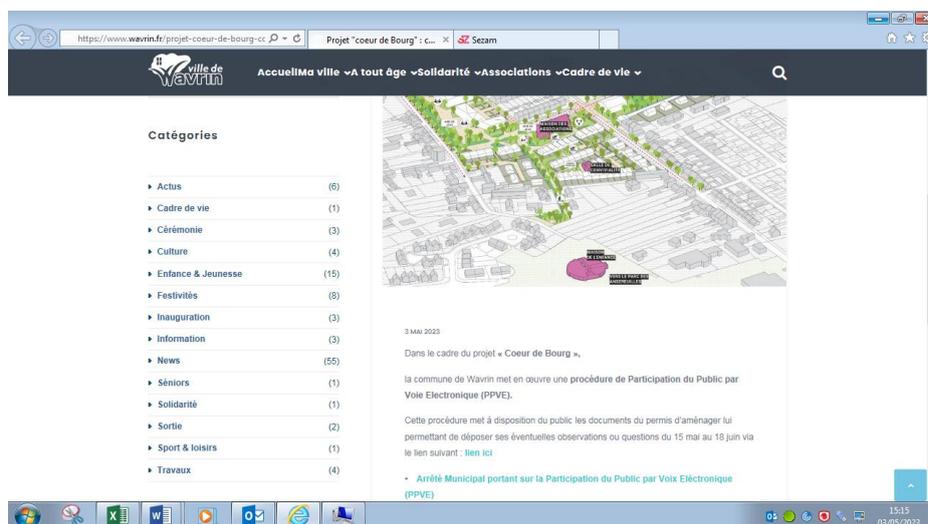
Conformément à l'article L. 123-19 du Code de l'environnement, le permis d'aménager, accompagné de l'ensemble des pièces prévu à l'article L. 123-12 du même code doit être mis à disposition du public, pour une durée minimum trente jours sous forme électronique.

Dans ce cadre, l'arrêté de Monsieur le Maire de Wavrin en date du 15 avril 2023 en a fixé les modalités.

La procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) s'est ainsi tenue du 15 mai au 18 juin 2023 inclus.

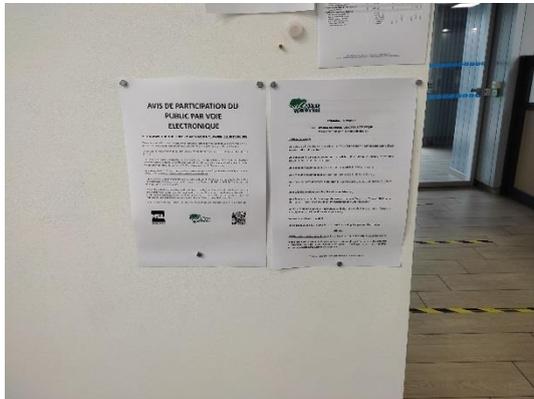
A. Modalités de publicité et d'information du public

- Affichage en mairie d'un avis du 28 avril au 18 juin 2023 inclus
- Information sur le site de la commune de Wavrin :



- Annonces légales dans la Voix du Nord et Nord Eclair du 28 avril 2023

- Affichage en Mairie (format A3)



- Pose de 4 affiches format A2 sur site



- Information sur la page Facebook de la commune de Wavrin

15:20 5G 58 %

m.facebook.com/search

 **Wavrin, ma Ville** 12 min · 🌐

[Projet Cœur de Bourg & procédure de Participation du Public par Voie Electronique (PPVE)]

Chers Wavrinois(es),

🌳🏠 Dans le cadre du projet cœur de Bourg, vous avez la possibilité de consulter les pièces du permis d'aménager et d'émettre vos éventuelles observations ou questions du 15 mai au 18 juin inclus.

Retrouvez tous les liens utiles sur le site de la ville :
<https://www.wavrin.fr/projet-coeur-de-bourg-consultez-les-pieces-du-permis-damenager-deposez-vos-questions-et-observations/>

#Wavrin #aménagementcentreville



WAVRIN.FR

Projet "cœur de Bourg" : consultez les pièces du permis d'aménager, déposez vos questions et obse...

Dans le cadre du projet « Cœur de Bourg », la comm...

👍 💬 ➦



B. Modalités de mise à disposition du dossier

Les éléments suivants ont été mis à disposition du public par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/wavrin-coeur-de-bourg> à compter du 28 avril :

- L'arrêté d'ouverture de la PPVE du Maire de Wavrin en date du 15 avril 2023,
- L'avis d'ouverture de la PPVE
- Le bilan de concertation préalable;
- Les pièces constitutives du permis d'aménager n°1;
- Les avis obligatoires dont celui de l'Autorité Environnementale (MRAE);
- La réponse de la MEL à l'avis de la MRAE.

The screenshot shows a web browser window displaying the 'REGISTRE NUMERIQUE' website. The page title is 'PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE'. Below the header, there are navigation links: 'S'informer', 'Consulter', and 'Participer'. The main content area is titled 'DOSSIER' and contains a list of documents with their respective sizes and download icons. The documents listed are:

Document	Size	Download Icon
Avis Archéologie	79.24 Ko	Download
Avis ENEDIS	140.58 Ko	Download
Avis ILEO	480.74 Ko	Download
Avis MEL	186.61 Ko	Download
Avis SDIS	362.21 Ko	Download
Avis MRAE	414.52 Ko	Download

At the top right of the document list, there are two buttons: 'Tout déployer' and 'Tout fermer'. At the bottom of the page, there is a cookie consent banner that reads: 'En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies mis en place afin de réaliser des statistiques de navigation. En savoir plus' with a 'J'ai compris' button.

C. Modalités de participation

Le public a été amené à contribuer sur le registre de la participation citoyenne de la Métropole européenne de Lille à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/wavrin-coeur-de-bourg>

Ci-après l'interface permettant la participation du public :

REGISTRE NUMERIQUE  Dossier d'enquête Consulter **Participer**

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

MISE À DISPOSITION DU PERMIS D'AMÉNAGER N°1 - WAVRIN COEUR DE BOURG

OUVERT LE 15/05/2023 À 00 HEURE, CE REGISTRE EST CLOS DEPUIS LE 18/06/2023 À MINUIT

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE : WAVRIN - COEUR DE BOURG - MISE À DISPOSITION DU PERMIS D'AMÉNAGER 1

Dans le cadre du projet "Coeur de Bourg" et conformément aux dispositions de l'article L 123-19 du Code de l'Environnement, la commune de Wavrin met en oeuvre une procédure de Participation du Public par Voie Electronique (PPVE).

Cette procédure consiste à mettre à disposition du public les pièces constitutives du permis d'aménager n°1 ainsi que les autres documents rendus obligatoires par les textes en vigueur.

Le public est ainsi invité à se prononcer sur ces éléments du 15 mai au 18 juin 2023 inclus en utilisant ce registre numérique.

Une fois cette procédure arrivée à son terme, Monsieur le Maire de Wavrin sera amené à en tirer le bilan et à joindre cette pièce à l'arrêté autorisant le permis d'aménager.

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies mis en place afin de réaliser des statistiques de navigation. [En savoir plus](#) [J'ai compris](#)

II. Bilan de la procédure de participation du public par voie électronique

Conformément à l'article L. 123-19-1 du Code de l'environnement, au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de 3 mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, des observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

Synthèse des observations

Une contribution a été déposée sur le registre numérique de la plateforme citoyenne de la MEL.

Celle-ci souligne le traitement paysager du projet tout en mettant en perspective les impacts des aménagements avec les autres projets entrepris sur la commune (impacts cumulés avec le groupe scolaire Simone Veil, le projet d'aménagement de plaine de jeux, etc.). Par ailleurs, le contributeur regrette que la procédure se soit déroulée uniquement de manière dématérialisée.

La contribution n'apporte pas de proposition alternative au projet tel qu'arrêté au terme de la concertation et tel que traduit par le présent permis d'aménager.

Elle appelle toutefois les éclairages suivants :

« Maintenant que presque tout l'existant des groupes scolaires a été détruit et le passé de certains Wavrinois bouleversé, il faut espérer que le projet bien dessiné sur papier et en maquette sera reproduit à l'identique dans la réalité et que les arbres et la végétation soient de qualité. »

- **Le dossier de demande de permis d'aménager comprend un règlement de lotissement. C'est-à-dire qu'il contient des règles d'urbanisme complémentaires au PLU en vigueur et permet une traduction plus précise du projet tel que présenté sur le « papier ». Ces règles seront opposables aux futurs acquéreurs lors de l'instruction des futurs permis de construire et ce, pendant 10 ans.**

« Les nouveaux habitants auront la chance de trouver une ville au cœur de la nature. A contrario, la future plaine de jeux faisant partie d'un autre projet, risque de détruire le bois et l'espace végétalisé derrière la salle des fêtes alors que c'est un lieu de balade pour beaucoup. »

- **Le projet d'aire de jeux n'est pas en lien avec le projet centre-ville.**
Pour autant, ce lieu de balade restera un lieu de balade en famille mais aussi un lieu de vie dans cet îlot de fraîcheur.
Le projet ne touchera pas à l'espace boisée protégé au PLU par un EBC et il intègre même la plantation d'arbres supplémentaires permettant des lieux d'ombres en lien avec l'implantation des jeux, afin d'en rendre l'usage plus agréable.
Ce projet se réalise avec des architectes « paysagistes » et en présence de ENM, en charge de la gestion de ce parc.

« Mais pourquoi dire que le groupe scolaire Simone Veil a été construit sur une zone déjà artificialisée alors qu'une grande partie de cette zone était un terrain herbeux ? Certes l'emprise au sol des bâtiments du nouveau projet est de 7 628 m² au lieu de 9 045 m² existant mais il ne faut pas oublier la récente construction du complexe sportif sur 7 hectares et celle du groupe scolaire Simone Veil de 6 hectares. »

- **1 hectare correspond à 10 000 M² et non 1000 M².**
La reconstruction et le regroupement de l'ensemble des activités scolaires, sportives a permis de réduire l'emprise au sol, tout en construisant des bâtiments moins énergivores et répondant aux normes actuels (PMR, RT2012 ou RE2020, gestion des eaux pluviales, etc. .)
Les effets cumulés avec les autres projets connus sont effectivement développés dans l'étude d'impact.

« Il faudrait également tenir compte de l'avis des anciens habitants de Wavrin qui n'ont pas internet ou



Facebook ou autres en leur demandant par d'autres moyens que le numérique. Et il est dommage que la Visio pour le projet se soit faite un jour de semaine à un horaire où les gens travaillent. »

- **Le projet centre-ville a fait l'objet de communications diffusées dans le journal papier de la ville (Wavr'info). Des permanences ont été tenues afin de présenter via une maquette le projet et de prendre en compte toutes les questions et remarques. Ce dossier a aussi été présenté lors de nombreuses manifestations (la dernière en date était ce samedi 17 juin 2023, lors de la réception des nouveaux habitants, la fois précédente, lors du repas des aînés, fin avril.**

Janv-fev 2019, P9, P12, P13

**CENTRE-VILLE :
UN PROJET D'ENVERGURE**

Avec la construction du groupe scolaire et du nouveau collège, 35.000m² seront progressivement disponibles en plein cœur de la Ville ; une opportunité unique pour revaloriser le centre-ville. Ce projet urbain d'envergure comprendra une trame verte reliant le parc de la Deûle au centre-ville, un béguinage, une structure d'accueil pour personnes âgées, une zone pavillonnaire ou encore une maison des associations [voir notre dossier en pages 12 et 13].



CENTRE-VILLE : UN PROJET D'ENVERGURE POUR REVALORISER LE CŒUR DE NOTRE VILLE

AVEC LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ET DU NOUVEAU COLLÈGE, 35.000M² SERONT PROGRESSIVEMENT DISPONIBLES EN PLEIN CŒUR DE LA VILLE ;
UNE OPPORTUNITÉ UNIQUE POUR REVALORISER LE CENTRE-VILLE.

Début 2018, la Municipalité a lancé un concours d'architectes avec pour objectifs de relier le parc de la Deûle au centre-ville mais aussi de répondre aux attentes en termes de logement, de circulation et de dynamisation du centre-ville.

À Wavrin, historiquement et contrairement à la plupart des communes traditionnellement rurales, deux quartiers ont vu le jour séparément : celui de la mairie et celui de l'église. Avec le temps, ces deux quartiers ont été réunis par la rue Pinteaux où l'habitat est dense et les espaces verts inexistantes. Le cabinet d'architecture MA a été sélectionné lors de la commission

d'appel d'offres du 8 Janvier dernier et propose de répondre aux attentes de la Municipalité et donc des Wavrinois(es) avec un aménagement urbain d'envergure pour revaloriser notre centre-ville.

CRÉATION D'UNE TRAME VERTE FÉDÉRATRICE

La trame verte, reliant le parc de la Deûle au centre-ville, sera largement paysagée et équipée d'espaces publics favorisant les échanges : parc de jeux pour enfants, commerces, cheminements piétons et vélos. Il s'agit de créer une zone de rencontre vivante et attractive pour dynamiser le centre-ville. L'aménagement de

cet espace sera également idéal pour favoriser la place des piétons qui pourront emprunter cette trame verte pour rejoindre, directement depuis la rue Pinteaux, le parc de la Deûle et le collège. À terme, une liaison douce (piste cyclable) reliera le collège au groupe scolaire.

UN BÉGUINAGE DE LOGEMENTS SENIORS, EN LOCATION ET ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

La Ville a souhaité en priorité l'implantation d'un béguinage de logements seniors, mixant 15 logements en accession à la propriété et 35 en location, à proximité de la rue Salengro.

>>>



▲ Vue de la rue Salengro. Sur la gauche, la future maison des associations. Sur la droite, on reconnaît les maisons de la rue Jules Ferry. Sur cette image, on remarque que le bâtiment principal du collège a été rasé.

Vue de la rue Salengro qui sera élargie, paysagée et revalorisée. Les anciens logements de fonctions inhabités du collège, jouxtant le terrain en schiste rouge, seront remplacés par un béguinage. ▼



UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE

2 résidences pour personnes âgées en perte d'autonomie (GIR 2 à 4) seront également construites. Chaque bâtiment comprendra des studios, des logements de fonction pour les auxiliaires de vie ou encore une grande salle commune.

CRÉATION D'UNE ZONE PAVILLONNAIRE

En matière de logement, la Ville a également souhaité inclure la création de maisons individuelles qualitatives, en accession à la propriété. Ainsi, une dizaine de maisons individuelles principalement de type 4 seront construites sur un terrain paysagé d'environ 400m² chacune.

UNE MAISON DES ASSOCIATIONS

Forte de son riche tissu associatif, la Ville ne pouvait revaloriser le centre-ville sans maison des associations. Celle-ci sera située à

proximité du Centre Culturel du Moulin et répondra aux besoins des nombreuses associations Wavrinoises en matière d'équipement. Le complexe se composera notamment de salles de réunion, de grandes salles avec bar et coin cuisine ou encore de box de stockage.

AMÉNAGEMENT DE VOIRIE ET CRÉATION DE PLACES DE STATIONNEMENT

Ce grand projet nécessitera des aménagements de voirie afin de fluidifier la circulation des piétons, des vélos et des voitures. Ainsi, une réflexion sur le sens de circulation ou encore l'élargissement de certaines rues est en cours. Plus de 120 places de stationnement, vivement souhaitées par les Wavri-nois(es), seront également créées et intégrées au paysage.

À ce stade du projet, seuls les emplacements de la trame verte et du béguinage sont parfaitement arrêtés. En effet, le plan architectural final comprenant l'emplacement précis de chaque bâtiment

(maison des associations, zone pavillonnaire, etc) sera élaboré au cours de l'année. Le renouveau du centre-ville débutera cette année avec le béguinage, sur l'actuel emplacement du terrain en schiste, rue Salengro, dont le permis de construire sera déposé cette année. ■



+ D'INFOS

Retrouvez toutes les informations (plan de la trame verte, détails sur les différents équipements, illustrations) sur le site www.wavrin.fr.

Le projet centre-ville est également visible en mairie, grâce à une maquette réalisée par le cabinet d'architecture MA[®], les Samedis 16 et 23 Février sur RDV : 03 20 58 57 57

- LE CENTRE-VILLE -



Un autre gros dossier, voire le plus gros de ce mandat. Les étapes préliminaires ont été longues, c'est vrai. L'État pour un tel dossier, dans un environnement de champs captants et de nappes phréatiques, a mis la barre très haute afin de veiller au respect de l'environnement.

La MEL définit ce projet comme Totem, c'est-à-dire comme exemplaire.

Je tiens à remercier M. CASTELAIN de mettre à disposition toutes les compétences nécessaires, et elles sont nombreuses, pour la réussite de ce projet.

Le permis d'aménager sera déposé très prochainement.

Nous entrons dans une phase opérationnelle, ici vous sont présentés trois plannings :

- Le planning de démolition -

Pour chaque opération de démolition, il y a une phase non visible, essentiellement le désamiantage et une phase visible, la démolition proprement dite. Pour résumer, tout sera abattu pour fin septembre. Les travaux ont démarré la semaine dernière.

Voici le planning des démolitions :

Zone 1 : les anciens logements de fonction du Collège pour le 11 mars ▶

Zone 2 : la partie collège côté terrain de football pour le 15 avril ▶



Zone 3 : l'ensemble des bâtiments Anatole France et Ferry pour le 12 août ◀

Zone 4 : la seconde partie du collège pour le 16 septembre ◀

Il restera la salle de sport Leclerc qui sera abattue au second trimestre 2023 après l'inauguration de la nouvelle salle de sport.

Le secteur va changer radicalement de physionomie, puisqu'il n'y aura plus rien.

Pour éviter le passage de plus de 3500 camions pour évacuer les gravats, nous avons pris l'option, certes plus onéreuse mais nécessaire pour le bien-être de tous, de tout concasser sur place, les gravats seront réutilisés dans les fondations.

- Le planning de construction -



Le Béguinage

Le permis de construire sera déposé au plus tard fin mars pour démarrage fin de cette année.



La résidence pour personnes dépendantes

Dépôt du permis de construire fin de cette année pour démarrage du chantier en 2023.

- Le planning prévisionnel -



Zone pavillonnaire

- Près de la résidence des personnes dépendantes : permis de construire premier semestre 2023
- À la place de la salle Leclerc : permis de construire second trimestre 2023



Maison des associations

Permis de construire 1er semestre 2023



Bâtiments remplaçant les anciennes écoles

Ces bâtiments d'une surface totale de 1500M2 accueilleront des commerces en rez-de-chaussée et des appartements à l'étage : Permis de construire 1er semestre 2023.

Voilà donc un programme très alléchant qui nous attend. Evidemment, des précisions vous seront régulièrement données avec l'avancement des dossiers. Sur rendez-vous, nous pouvons vous apporter des compléments d'information suite à cette présentation forcément condensée.

Chacun l'aura constaté, depuis quelques années, Wavrin bouge pour améliorer le bien vivre de chacun.

Espérons une sortie rapide de cette crise afin de nous retrouver dans nos associations qui ont bien souffert, d'échanger entre nous, de profiter des nouvelles structures que la commune met progressivement à disposition de sa population.

Et si cela était l'occasion, pour chacun d'entre nous, de reconsidérer humblement l'ordre des priorités pour un monde meilleur et plus solidaire ?

Portons ensemble cet espoir.

Bonne année à tous et à très bientôt.

Alain Blondeau
Maire de Wavrin

CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE VALORISATION DU CENTRE-VILLE

ORGANISÉE PAR LA VILLE DE WAVRIN ET LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020 AU MARDI 12 JANVIER 2021, CETTE CONCERTATION INVITE LES WAVRINOIS À DONNER LEUR OPINION ET LEURS PROPOSITIONS SUR LES AMÉNAGEMENTS À VENIR DU CENTRE-VILLE.



◀ Pour rappel, le projet de réaménagement va consister en la création d'une trame verte reliant le parc de la Deûle au centre de Wavrin. En matière de logement, la municipalité a souhaité inclure la création de maisons individuelles qualitatives, la construction d'un béguinage de logements seniors ainsi qu'une structure d'accueil pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Forte de son riche tissu associatif, la Ville ne pouvait revaloriser le centre-ville sans une maison destinée aux nombreuses associations Wavrinoises. Ce grand projet nécessitera des aménagements de stationnement et de voirie afin de fluidifier la circulation des piétons, des vélos et des voitures.

La concertation publique est une étape essentielle qui permet de présenter le projet en détail, de définir ensemble les aménagements et de les partager avec le plus grand nombre, au bénéfice de la ville et de ses citoyens.

Plusieurs thématiques seront abordées au cours de cette concertation :

- Espaces publics et nature en ville
- Habitat et formes urbaines
- Gestion de l'eau
- Mobilité douce
- Commerces

Toutes les personnes intéressées par le projet, c'est-à-dire les riverains, les usagers, les acteurs des mondes économique et associatif sont invitées à s'informer et à donner leur avis sur le projet soumis à concertation. Elle se déroulera en plusieurs étapes :

1. RÉUNION DE LANCEMENT

Une réunion publique de lancement aura lieu le jeudi 19 novembre à 10h00. Au vu des conditions sanitaires actuelles, la réunion se déroulera par le biais d'un Facebook Live organisé par la ville.

2. EXPOSITION

S'en suivra une exposition en mairie qui vous permettra, Wavrinois, de vous informer sur le projet dans sa globalité, avec la possibilité de vous exprimer par le biais d'un questionnaire et d'une boîte à idées, afin de recueillir les observations de chacun.

Permanences en mairie les :

- > samedi 21 novembre, 9h - 12h
- > mercredi 25 novembre, 14h - 17h
- > lundi 14 décembre, 9h - 12h

3. ATELIER

Afin d'échanger et de recueillir les observations de chacun, un atelier de réflexion sous forme de visioconférence sera planifié le samedi 5 décembre, sur inscription. Cet atelier sera retransmis sur le Facebook de la Ville.

3. RÉUNION DE CLÔTURE

À l'issue de cette concertation publique, un bilan présentera l'ensemble des avis exprimés puis sera rendu public lors d'une réunion de clôture qui se déroulera le mardi 12 janvier à 10h00 par le biais d'un Facebook Live.

➡ Retrouvez toutes les informations sur le site www.wavrin.fr. Pour plus d'informations ou pour vous inscrire à l'atelier : concertationcentreville@ville-wavrin.fr

Le permis de construire sera déposé très prochainement.

Les travaux démarreront en septembre/octobre de cette année.

L'inauguration est prévue au printemps 2023.

Si vous souhaitez plus d'informations sur ce projet, prenez contact avec la mairie qui vous proposera un rendez-vous.

- LE PROJET "CŒUR DE VILLE" -



Ce projet a fait l'objet d'une concertation publique entre le 19 novembre 2020 et le 12 janvier 2021

Les premières remontées des citoyens sont très positives. Majoritairement, la population est favorable aux options proposées.

Ces résultats feront l'objet prochainement d'une publication.

Je rappelle, qu'autour d'une trame verte piétonnière, vont s'articuler un béguinage, une résidence pour personnes dépendantes, deux zones pavillonnaires, 1500 m2 de commerces de proximité avec appartements à l'étage et une maison des associations.

Là aussi, vous pouvez prendre rendez-vous en mairie pour plus de précisions.

Le dossier « Cœur de Ville » se déroulera sur plusieurs années avec une démolition probable de tous les bâtiments en 2022.

Régulièrement, vous serez informés sur son évolution.

Février n°17, P18

CADRE DE VIE

DÉMOLITION DE L'ANCIENNE ÉCOLE

CIRCULATION PERTURBÉE : **LE CENTRE-VILLE SE RÉINVENTE**

Du 7 juin au 7 juillet, l'accès piétons rue Achille Pinteaux est perturbé, et pour cause : l'ancienne école du centre-ville est entièrement démolie dans le cadre de la création du nouveau centre-ville. 1 mois donc où il vous est demandé d'emprunter le trottoir d'en face pour des raisons de sécurité, ou de ne pas y stationner votre voiture, les long des écoles et du foyer Leclercq. Une **revalorisation cœur de ville** nécessaire là où les bâtiments étaient trop vieux pour être rénovés, mais qui n'empêche pas de vous créer plus tard, de nouveaux souvenirs, sur vos anciens liés à ce quartier neuf et plein d'espoir.

Juillet n° 14, P4 et P6

CENTRE-VILLE

↘ **Démolitions actées** : Il reste la salle de sport Leclerc (détruite en mai) ainsi que les 2 maisons rue Pinteaux pour lesquelles en 2019, nous avons fait le choix de les conserver. Après une étude approfondie, plusieurs raisons nous ont poussés malheureusement à les démolir :

- ▶ Une intégration compliquée dans le périmètre des commerces
- ▶ Un coût démesuré de réhabilitation

↘ **Forte augmentation du coût de l'énergie.**

- ▶ Pour Wavrin, les consignes sont de 20°C pour l'école maternelle, 19°C pour l'école élémentaire, 17°C pour les salles de sport et 19°C pour tous les autres bâtiments
- ▶ Pas d'augmentation de la taxe foncière à Wavrin / Éclairage maintenu en ville la nuit

↘ **Les bases locatives, liées à l'inflation, vont connaître une hausse sensible.** Cette hausse, décidée par le législateur, sera de 7,1% en 2023.

CENTRE-VILLE

↘ **Deux permis d'aménager seront déposés prochainement** : l'un en avril pour la partie côté Moulin, l'autre concernera les pavillons, la zone commerciale et la maison de la culture

↘ **Le permis du béguinage sera déposé en avril.** Au total sur ce projet 34 logements : 26 logements en location (19 logements type 2 et 7 type 3) et 8 logements type 3 en accession à la propriété. Début des travaux fin d'année

↘ **L'analyse des besoins des surfaces de commerces sera terminée cet été.** Mesdames et Messieurs les commerçants vous avez reçu ou vous recevrez prochainement un courrier vous expliquant le projet, nous aurons l'occasion de nous rencontrer à ce sujet

↘ **Le plan de la résidence des personnes dépendantes** sera réalisé pour septembre et le permis déposé fin d'année

↘ Une étude approfondie a démarré sur la pertinence d'équiper la commune d'une **médiathèque**, qui se situerait au sein de la future maison des associations qui prendra dorénavant le nom de *Maison de la Culture*

↘ Une étude a débuté pour **l'implantation d'une plaine de jeux pour petits et grands.** La livraison de ces jeux est attendue pour l'été 2024

Vous le constatez, 2023 sera une année de réflexion et de préparation pour de nombreux projets qui vont sortir de terre, fin d'année mais surtout en 2024.

Je vous donne donc déjà rendez-vous pour mes vœux de 2024.

 **ALAIN BLONDEAU,**
MAIRE DE WAVRIN

P6 | WAVRINFOS FÉVRIER 2023 N°17



A savoir également :

- Une rubrique permanente est disponible sur le site de la ville : <https://www.wavrin.fr/le-nouveau-centre-ville/>
- Le PPVE est disponible également sur le site depuis le 3 mai 2023 : <https://www.wavrin.fr/projet-coeur-de-bourg-consultez-les-pieces-du-permis-damenager-deposez-vos-questions-et-observations/>

Et évidemment, les posts Facebook (infos travaux/circulation liées au cœur de bourg etc.)



ANNEXE

Ci-dessous, la reprise in extenso de la contribution déposée sur le registre numérique.

Muriel - Wavrin - 18/06/2023 16h36 - Registre numérique AVIS PROJET COEUR DE BOURG

Maintenant que presque tout l'existant des groupes scolaires a été détruit et le passé de certains Wavrinnois bouleversé, il faut espérer que le projet bien dessiné sur papier et en maquette sera reproduit à l'identique dans la réalité et que les arbres et la végétation soient de qualité.

Les nouveaux habitants auront la chance de trouver une ville au cœur de la nature. A contrario, la future pleine de jeux faisant partie d'un autre projet, risque de détruire la bois et l'espace végétalisé derrière la salle des fêtes alors que c'est un lieu de balade pour beaucoup.

Mais pourquoi dire que le groupe scolaire Simone Veil a été construit sur une zone déjà artificialisée alors qu'une grande partie de cette zone était un terrain herbeux ? Certes l'emprise au sol des bâtiments du nouveau projet est de 7 628 m² au lieu de 9 045 m² existant mais il ne faut pas oublier la récente construction du complexe sportif sur 7 hectares et celle du groupe scolaire Simone Veil de 6 hectares.

Il faudrait également tenir compte de l'avis des anciens habitants de Wavrin qui n'ont pas internet ou facebook ou autres en leur demandant par d'autres moyens que le numérique. Et il est dommage que la visio pour le projet se soit faite un jour de semaine à un horaire où les gens travaillent.

A voir dans quelques années pour la fin du projet.